



Assemblée générale

Distr.  
GENERALE

A/43/700  
10 octobre 1988  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS/FRANCAIS

Quarante-troisième session  
Point 12 de l'ordre du jour

RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Lettre datée du 10 octobre 1988, adressée au Secrétaire général par  
le Représentant permanent de la Grèce auprès de l'Organisation des  
Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint, en anglais et en français, le  
texte d'une déclaration sur le Chili faite au nom des 12 Etats Membres des  
communautés européennes.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer ce texte comme document  
officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 12 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,

(Signé) Constantine D. ZEPOS

ANNEXE

Déclaration des Douze sur le Chili

Les Douze, qui ont constamment soutenu le rétablissement rapide et dans l'ordre de la démocratie au Chili, accueillent avec satisfaction le résultat du plébiscite de mercredi, comme un premier pas vers l'établissement de la démocratie dans ce pays.

Les Douze prennent note que le Gouvernement chilien a assuré qu'il respectera pleinement la volonté exprimée par le peuple. Ils appellent, aussi, instamment le Gouvernement à entamer un dialogue avec l'opposition démocratique, facilitant ainsi un rétablissement complet de la démocratie au Chili.

Les Douze sont convaincus que, pour atteindre cet objectif, il est nécessaire que les droits de l'homme et les libertés civiles soient pleinement respectés et que toutes les parties fassent preuve de retenue, au cours de cette période délicate et transitoire.

A cette occasion, qui pourrait marquer le début d'une nouvelle ère pour le Chili, les Douze veulent rendre un hommage particulier au courage et à la ténacité dont le peuple chilien a fait preuve dans ses efforts pour obtenir le retour de la démocratie dans son pays.

-----